



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 8 AVRIL 2021**

**Date de la convocation :**  
08 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Date d'affichage :**  
08 Avril 2021

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Cindy QUESTE, M. Michael HONORE, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Jimmy DELESTIENNE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Procurations : 4

Excusés : Madame Virginie MARTEL, Mme Angélique WASIL, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Alain COURAULT, M. Serge HERMANT.

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

Absent : Madame Sylvie DEBOVE.

Excusés ayant donné procuration : Madame Virginie MARTEL pouvoir à Mme Catherine BECART, Mme Angélique WASIL pouvoir à M. Joël OUVRY, M. Alain COURAULT pouvoir à M. Laurent POISSANT, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Secrétaire : Jimmy DELESTIENNE

**Objet : Avenant à la délibération n°2021-08-04-04-DE  
concernant le recrutement d'un rédacteur contractuel  
pour le pôle culturel**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29 mars 2018, l'Assemblée Délibérante a donné son accord pour la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 d'un emploi de rédacteur contractuel relevant de la catégorie B pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse pour exercer les fonctions de chargé de mission du développement culturel.

Monsieur le Maire rappelle également que par délibération du 11 juin 2020 l'Assemblée Délibération a validé la modification du temps de travail pour nécessité de service, Considérant la nécessité de recentrer les fonctions au pôle culturel,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Que lors du renouvellement du contrat au 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'agent en poste reprend les fonctions de chargé de mission du développement culturel,

De modifier le temps de travail de 113h75 à 86h67 par mois,

Que les autres données restent inchangées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention).

Autorise Monsieur le Maire à :

Modifier le temps de travail à 86h67 par mois pour exercer les fonctions de chargé de mission du développement culturel,

Etablir le renouvellement du contrat.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent POISSANT